LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue, 84 — 85, Rue des Sarrazins — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître, et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Aujourd'hui, séance matin et soir à la Chambre ; le soir au Sénat.

*

L'atmosphère des couloirs du Sénat est changée.

On vaut encore le vote et le vote rapide, mais on a senti le ridicule et l'odieux du simple enregistrement que le « bloc » demandait, et il est de plus en plus probable que des amendements d'atténuation seront votés.

*

Le mouvement gréviste dans les ports est enrayé.

Les délégués de la Fédération nationale ont télégraphié aux ouvriers le conseil de reprendre le travail jeudi matin.

A Brest, toutefois, la grève persiste.

Le ministère de la Marine déclare qu'on peut considérer la grève comme terminée à Cherbourg, Toulon, Indret et Guérigny.

*

Les relations entre la France et l'Allemagne se tendent de nouveau à propos de la réunion de la conférence d'Algésiras.

*

Le roi d'Espagne arrivera incognito à Paris dimanche matin. Lundi chasse présidentielle, en l'honneur du roi, à Rambouillet.

*

Le Congrès des catholiques du Nord continue. De l'aveu de tous, son succès dépasse notablement celui des années précédentes.

*

On continue à signaler de tous les points du littoral les dégâts causés par la tempête.

Le temps paraît se remettre au beau.

*

ETRANGER. — La situation s'améliore en Pologne. Par contre, les grèves augmentent à Saint-Pétersbourg et dans l'Empire.

— La démonstration navale des puissances contre la Turquie est imminente, l'ultimatum étant remis au sultan. L'Allemagne n'enverra pas de navire.

— Le comte de Flandre, frère du roi des Belges, est très malade.

LA JEUNE FILLE ET LA VIERGE CHRÉTIENNE

A L'ÉCOLE DES SAINTS

par le P. J. BERTHIER, M. S.

La première partie de cet ouvrage traite des vertus que la jeune personne et la vierge chrétienne doivent pratiquer envers Dieu, envers les supérieurs et le prochain, et envers elles-mêmes. La deuxième les prémunit contre les écueils qu'elles doivent redouter et fuir. La troisième leur indique les moyens de pratiquer la vertu et de surmonter les obstacles qui s'opposent à leur sanctification. Ce plan embrasse les sujets les plus pratiques.

Cet ouvrage a été traduit en allemand à Ratisbonne, en italien à Pavie, en espagnol à Paris.

Un vol. in-16 de 396 pages, (34e mille.) — Broché, 1 franc ; port, 0 fr. 35. Relié peraline, 1 fr. 50 ; et avec tranches dorées, 1 fr. 75 ; port, 0 fr. 40. 5, rue Bayard, Paris.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

(*Interview d'un diplomate*)

Les lecteurs de le *Croix* savent que nous n'aimons les exagérations dans aucun sens. Ils ont eu maintes fois l'occasion de constater, surtout dans ces derniers temps, que nous nous gardons de nous montrer alarmistes. Relativement aux affaires de Russie, par exemple, nous nous efforçons de signaler ce que les dépêches de sources diverses ont de tendancieux ou même de faux. Pour insister sur la gravité d'une situation, il faut que nous ayons de graves raisons de le faire.

C'est le cas aujourd'hui.

Une bonne fortune nous a fait rencontrer dans une maison amie un diplomate, très informé des affaires africaines, qui a été consulté plus d'une fois pendant les pourparlers relatifs à la question marocaine. Ce personnage est de plus intimement lié avec un de ses collègues qui a joué un des principaux rôles dans le conflit franco-allemand et nous savons qu'il est tenu au courant, au jour le jour, de tout ce qui intéresse les rapports entre la France et l'Allemagne.

Nous lui avons donc demandé quel était l'état actuel de ces relations, et nous reproduisons exactement notre entretien avec notre éminent interlocuteur.

— L'Allemagne et la France, interrogeons-nous, sont-elles vraiment en bons termes ? Le conflit est-il réellement terminé ? Pouvons-nous espérer que la conférence d'Algésiras, dont la date est encore reculée, paraît-il, se passera sans accroc et aura de bons résultats ? Le Maroc est-il sérieusement l'objet des préoccupations de l'Allemagne ou la réformation de ce pays n'est-elle qu'un prétexte de cette puissance pour chercher noise à la France ?

— Vous me posez, me répond le distingué diplomate, des questions auxquelles je ne puis répondre sans faire usage de renseignements que je tiens d'une source qu'il m'est impossible de faire connaître. Si vous me promettez de ne pas chercher à la découvrir et de ne pas me nommer, je consens à vous satisfaire. Il faut, après tout, éclairer l'opinion publique.

— C'est promis.

— Eh bien, franchement non, les relations franco-allemandes ne sont pas bonnes. La préparation de la conférence d'Algésiras est constamment l'objet de froissements entre les Cabinets de Paris et de Berlin. Presque aucune proposition n'émane du quai d'Orsay sans rencontrer de l'opposition à la Wilhemstrasse. Il y a un point surtout à propos duquel l'empereur et M. de Bülow sont en désaccord absolu avec M. Rouvier. La chancellerie allemande ne veut pas que M. Revoil représente la France à Algésiras. Notre ministre des Affaires étrangères est d'autant moins décidé à céder à cette exigence de Guillaume II qu'il sent bien qu'il ne satisfera jamais l'empereur et que s'il entre dans la voie des concessions il devra aller loin. L'intention de nous exaspérer et de nous acculer aux extrémités paraît hanter le cerveau du kaiser.

— Doit-on rapprocher des circonstances pénibles que vous me révélez l'insistance qu'a mise M. Rouvier à faire sortir le portefeuille de la Guerre des mains de M. Berteaux ?

— Assurément. Notre chef de gouvernement n'ignore pas que l'activité des services administratifs et d'organisation technique de la guerre en Allemagne est prodigieuse depuis quelques semaines. Elle a redoublé, au lieu de se ralentir, depuis que l'accord sur la conférence est intervenu. Croyez bien que la France ne reste pas inerte de son côté, et que M. Etienne a conscience d'avoir assumé une tâche particulièrement lourde. On vient de demander au Parlement de ratifier un crédit de 30 millions représentant des dépenses engagées pendant l'alerte de cet été. Il sera sans doute nécessaire de faire prochainement bien d'autres sacrifices.

— Que pensez-vous, Monsieur, des difficultés que fait l'Allemagne pour se joindre aux autres nations dans la manifestation contre la Turquie ?

— C'est encore une preuve de mauvaise volonté à l'égard de la France et de l'Angleterre. Elle marque trop le désir qu'a Guillaume II de ménager le sultan. N'avoir que ce seul allié serait pourtant un isolement... peu splendide. Et l'Allemagne ne peut s'en prendre qu'à elle-même si on lui reproche de chercher à s'immiscer dans les affaires de Pologne, de contribuer à entretenir les troubles de Russie, et même de fournir l'argent qui alimente les grèves des arsenaux de France, au même moment où elle se montre si mal disposée pour sa voisine.

Ces accusations ne sont pas fondées, je veux le croire, mais l'attitude de l'Allemagne explique qu'elles puissent être formulées.

— En un mot, Monsieur, la situation est de nouveau inquiétante ?

— Oui, jamais ministre des Affaires étrangères n'aura dû déployer plus de tact et d'habileté pour écarter tout danger de conflit sérieux.

J.-J. C.

GAZETTE

UN FAIT INOUÏ

Montlieu (Charente-Inférieure), en plein milieu du fief de M. Combes, est un canton qui se signale par l'ensemble avec lequel il vote contre le « petit père ».

Pour l'en punir, on n'a rien trouvé de mieux que de priver ce canton du service des dépêches. Elles ne sont plus portées que par les facteurs, si naturellement elles arrivent en retard.

En vain la commune offre de payer les frais et d'assurer le service, l'administration ne veut rien savoir, espérant ainsi venir à bout de l'indépendance des électeurs de Montlieu.

Ce fait n'a rien qui nous étonne. Ne vivons-nous pas sous le régime du bon plaisir le plus effronté ?

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

D'une poésie respirant le mysticisme le plus ardent et dédiée à la Sainte Vierge, nous extrayons les vers suivants :

C'est donc à toi, Marie, à toi, Reine du Ciel,
. . . . . .
Que l'offre mon tribut d'honneur et de louanges.
Oh ! daigne l'accepter ! Protège ton enfant
Et qu'il se pince un jour heureux et triomphant
Sur un trône de gloire, à tes pieds, près des anges.
Mais que jamais mon inth religieux,
Qui répand aujourd'hui des accents si pieux,
Ne les efface tous par des chants sacrilèges.
. . . . . .
Non, tu me soutiendras dans l'aride carrière ;
Et si jamais je tombe, exauçant ma prière,
Relève ton enfant : qu'il pleure son malheur !

Cette poésie édifiante a pour auteur M. Maxime Lecomte, le fougueux rapporteur au Sénat de la loi sur la séparation.

Puisse la Vierge Marie lui faire un jour la grâce d'exaucer la prière qu'il lui faisait naguère, dans la piété de ses vingt ans !

POUR FAIRE FORTUNE

Il s'agit simplement d'élever des souris d'espèces rarissimes pour les exhiber ensuite dans des concours spéciaux.

Une de ces expositions vient de s'ouvrir à l'Alexandra-Palace, à Londres. Dans la « classe des souris noires, brunes ou chocolat », on peut admirer deux souris exposées par lady Decies, estimées respectivement à 100 000 et 125 000 francs. Le record appartient à un minuscule rongeur exposé par M. W. Maxey, qui fait imprimer sur le catalogue que son élève vaut 250 000 francs, pas un penny de moins.

L'industrie paraît lucrative à coup sûr. Il n'y a qu'une objection à faire : répond-elle à un besoin suffisamment répandu pour que l'offre ne risque pas de dépasser promptement la demande ?

Plus cupides que sectaires

La lumière commence à se faire sur l'esprit qui a fait voter la loi de 1901 : ce n'est même pas un étroit esprit sectaire, c'est un bas esprit cupide. Et vraiment, par respect de la mémoire de M. Waldeck-Rousseau, je ne veux pas croire que, connaissant comme il ne pouvait pas ne pas les connaître les besoins d'argent du personnel de sa majorité parlementaire, de son entourage et de ses créatures, celui-ci ait su ce qu'il faisait, lorsqu'en préface de la discussion de la loi, il a placé l'appât du milliard des Congrégations.

C'était le pillage annoncé ; c'était le pillage des Congrégations faisant suite au pillage de la Compagnie de Panama ; c'était l'ouverture à tous les trafics louches, à tous les marchés honteux, à toutes les concussions ; c'était le renouvellement de tous les scandales qui, depuis la vente des décorations pratiquées par le gendre d'un chef d'Etat, répandent à jet continu la déconsidération et le déshonneur sur le monde parlementaire.

C'était cela qui était promis, et c'est cela qu'hélas tem... Ah ! à ce compte, on ne saurait s'étonner que la loi de 1901 ait été votée à une grosse majorité ; car ce n'était pas la loi de la liberté d'association, c'était le loi du sac du milliard des Congrégations ! Et, bien que le milliard n'existât pas, le sac e au lieu quand même : comme, en effet, les Congrégations n'avaient pas assez de biens pour satisfaire le cupidité des parlementaires et de leurs amis, ils ont pillé et ils pillent encore les particuliers et le Trésor public.

Rien qu'une seule journée, celle du mercredi 15 novembre, nous a fourni, tant au Palais de Justice qu'à la Chambre, deux exemples de ce double pillage.

Au Palais de Justice, la correspondance du député M. Rabier avec un méchant agent d'affaires louches nous a expliqué pourquoi cet homme politique avait été si ardent rapporteur de la loi de 1901, en nous montrant quel profit il en avait tiré, au moyen du mirage de promesses imaginaires, auxquelles sa seule qualité de rapporteur de la loi de 1901 et l'influence qui en résultait pour lui, prêtaient quelque apparence de réalité.

A la Chambre, M. Groussau e étalé devant ses collègues le pillage organisé du trésor par les liquidateurs, leurs complices, leurs agents, etc., etc. ; au 1er janvier 1904, 1 284 914 francs avaient été livrés aux liquidateurs sous l'ombre d'un contrôle. En 1904, les dépenses effectuées comme les précédentes ont atteint 2 238 035 francs. Le 1er janvier 1905, l'excédent des dépenses s'élevait à 3 442 968 francs. A l'heure présente, M. le ministre des Finances ne peut pas encore fournir le montant du pillage de l'exercice 1905 ; on ne lui a pas encore présenté la note qu'il règle les yeux fermés, ou plutôt qui est journellement réglée aveuglément par ses trésoriers payeurs généraux et receveurs particuliers ; allez, « payez aux liquidateurs les avances des frais de liquidation » ont enjoint deux ministres à ces fonctionnaires par deux circulaires, l'une en date du 20 février 1902, l'autre en date du 30 mars 1905. Autrement dit : lâchez tout. Il n'y a plus de contrôle. Pour les liquidateurs, on ne regarde pas à quelques millions près.

Et les secrétaires de ministres se font liquidateurs, cela rapporte plus ; et les députés se font avocats des liquidateurs ; député et avocat, l'un n'empêche pas l'autre ; au contraire, l'un fait valoir l'autre, et les liquidateurs sont décorés par l'entremise de leurs avoués scandaleusement payés, et la note de celui-ci est de 150 000 francs, et la note de celui-là est de 400 000, et les frais d'installation de cet autre sont de 115 000 francs.....

Au pillage, Messieurs, au pillage, les Congrégations n'ont plus rien, mais le Trésor a encore quelque chose, au pillage.

Les congréganistes, spoliés de leur dernier sou, meurent de faim ; mais l'appétit des liquidateurs, des hommes d'affaires, des députés étant insatiable, n'est pas encore rassasié. Au pillage, au pillage du Trésor, au pillage toujours.

Et le pillage continuera, malgré l'excellente motion que l'honorable M. Groussau a fait voter par l'unanimité de la Chambre ; « à l'avenir, les avances des liquidateurs ne seront faites qu'en vertu d'un texte légal et seront soumises à l'exercice d'un contrôle régulier ».

Le pillage continuera parce que la loi n'a été faite que pour cela. Elle fut dictée par plus de cupidité encore que de haine.

J. B.

La Commission sénatoriale de la séparation

La Commission de la séparation, réunie mercredi sous la présidence de M. Vallé, a continué l'examen des amendements à la loi de séparation. En deux heures, 58 amendements ont été rejetés. Malgré sa hâte, M. Vallé n'a pu éviter la discussion de plusieurs questions. Plusieurs membres de la majorité se sont montrés favorables à l'adoption d'un amendement de M. Gustave Denis à l'article relatif aux pensions. Les vicaires ou aumôniers, actuellement rétribués par les départements ou les communes, ne recevront pas de pension si le projet est voté sans modification ; M. Denis demande qu'ils soient admis au même bénéfice que les prêtres rétribués par l'Etat.

La dévolution des biens et l'aumônerie des troupes inquiètent également plusieurs membres de la Commission. Elle a suspendu son avis définitif sur deux amendements :

L'un, de M. Bodinier, à l'article 4 « seront pareillement, et dans le même délai, attribuées par les communes aux associations cultuelles fondées sur le territoire, les sommes par elles recueillies à titre de legs ou donations avec affectation spéciale à la construction ou à la restauration d'édifices du culte ou d'annexes à ces édifices ».

L'autre, de M. Brager de la Ville-Moysan, à l'article 2.

M. Bienvenu Martin aura à s'expliquer sur ces amendements.

—o—

Parmi les membres de la majorité radicale, un grand nombre désirent voir apporter des modifications au projet et cherchent à s'émanciper de la discipline du silence imposée par les groupes de gauche.

Deux sénateurs l'ont même enfreinte, MM. Monis et Boudenoot, qui ont prononcé des discours ; ce dernier a déclaré, en contradiction avec la Commission, que des modifications seraient utiles.

M. Boudenoot s'est déclaré partisan de la cession des presbytères avec les édifices. De plus, M. Boudenoot a déclaré hors séance qu'il se rallierait volontiers à l'amendement déposé à la Chambre par M. Leygues, dans le but de conférer le reconnaissance d'utilité publique à l'association cultuelle, et à quelques autres repoussés à une faible majorité par les députés.

En un mot, M. Boudenoot, quoique séparatiste et quoique désirant le vote prochain, désire que des modifications sérieuses soient apportées au projet.

M. Lecomte accepterait des modifications, mais M. Vallé est le gardien strict de la consigne radicale : « Votons sans changement ! »

Les manières tranchantes du président sont à charge à beaucoup de ses collègues et amis politiques, qui pourraient bien, en s'émancipant de son autoritarisme, enfreindre les décisions des gauches. Maintenant que le silence est rompu, où s'arrêteront les sénateurs radicaux, soucieux de leur intérêt politique et de leur réélection ?

Il est vrai que les modifications, par la nouvelle discussion à la Chambre qu'elles entraîneraient, remettraient le vote définitif après les élections sénatoriales. Ce résultat serait un soulagement pour nombre de sénateurs radicaux renouvelables. Et M. Rouvier n'en, serait peut-être pas lui-même si contristé qu'il le laisse croire.

L'ANARCHIE DANS LES PORTS DE GUERRE

LES OUVRIERS RENTRENT

Les sommations énergiques de M. Thomson ont enrayé le mouvement gréviste. Après une entrevue avec le ministre, les délégués de la Fédération ont télégraphié aux ouvriers :

Vu ministre avec Le Gall, Ferrero et Fernand. Ministre conseille reprise travail immédiat jeudi, et après Congrès on verrait des satisfactions.

Rousseau, Lafrique, Le Gall.

De leur côté, les deux envoyés de Cherbourg ont envoyé ce conseil de reprise du travail :

Ministre déclare être prêt entrer en rapports avec délégués chaque port et établissement sitôt travail repris. Explications, selon nous, doivent être maintenues. Cherbourg reprend travail demain jeudi.

Rousseau, Gicquel.

—o—

Les grévistes de Cherbourg ont aussitôt, à l'unanimité, voté le reprise du travail.

Les ouvriers grévistes, après avoir entendu la lecture du télégramme de la Fédération, qui nous engage à reprendre le travail pour permettre à nos délégués de discuter auprès du ministre, qui en a fait la demande, afin d'obtenir satisfaction, approuvent la conduite de la Fédération et s'engagent à reprendre le travail demain matin.

Le Comité de la grève, à Toulon, déclare que les ouvriers doivent reprendre leur travail. Ils dissimulent leur reculade en faisant entendre que le ministre leur a fait des concessions verbales.

Mercredi soir, le Comité des grévistes de Lorient a reçu avis de la Fédération de Toulon de cesser la grève.

La statistique jeudi à 10 heures du matin signala que le travail a repris dans tous les ateliers.

Les affiches du ministre et du préfet maritime ont été renouvelées hier et cette nuit.

Malgré le meeting qui a été tenu, un véritable découragement s'était emparé de la majorité des ouvriers, tant à cause de l'échec de la grève générale dans les autres ports qu'à cause des ordres formels du ministre relativement à la radiation des contrôles de quiconque ne serait pas retourné à l'arsenal ce matin.

Le Syndicat affirme que les ouvriers obtiendront satisfaction, et que les ouvriers punis à Brest et à Lorient seront réintégrés.

Le mouvement gréviste était resté stationnaire mercredi, en légère décroissance même sur la veille. Voici la statistique des rentrées pendant les deux journées :

	Mardi	Mercredi
Brest	635	900
Cherbourg	350	647
Lorient	1 194	1 694
Ruelle	»	»
Indret	296	81
Guérigny	318	349
Rochefort	2 200	1 655
Toulon	6 100	6 009
	11 158	11 016

Le nombre des ouvriers employés dans les arsenaux est de 25 600.

QUELQUES DÉFENSEURS DU CONCORDAT

M. BODINIER, sénateur du Maine-et-Loire

M. RIOU, sénateur du Morbihan

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE 1905 — 69 —

LE PROCÈS RUDŒUR

J'essayai de calmer un peu Alfred. J'y parvins plus facilement que je ne pensais en lui affirmant, Mademoiselle, que vous n'aviez jamais douté de l'innocence de votre père et que vous poursuiviez sa réhabilitation. J'ajoutai même que vous étiez sur le point de réussir, et que lui, Alfred, entendrait, probablement bientôt, sonner l'heure de la justice. Seulement il ignore qu'il s'est trompé et que le jeune homme mince, élancé, qu'il a rencontré près de chez moi, le soir du 14 juillet, était, non pas Henrion, mais Mauchet. Rien n'a été plus facile pour l'ancien serrurier que de pénétrer avec des fausses clés dans mon cabinet et d'y commettre le vol. Les choses étant telles, voici le conseil que je me permets de vous donner.

Aussitôt après avoir entendu les révélations d'Alfred j'ai compris que je m'étais trompé et que je devais, de toutes mes forces, contribuer à la justification de votre père. J'ai donc cru vous être utile en allant immédiatement trouver un de mes vieux amis, M. Fornol, le juge d'instruction, non pas celui qui a interrogé votre père, celui-là est mort, mais son successeur.

Je lui ai exposé par le détail tout ce que je savais de l'affaire. Quand je prononçai le nom de Mauchet il m'arrêta :

— Mauchet ? Mais je connais ce nom-là. Où donc l'ai-je vu ? Ah ! dans ce dossier ! Il s'agit d'un vol considérable commis avant-hier au préjudice d'un agent de change de la rue de Rivoli : Mauchet n'est pas le voleur principal, mais son nom est mêlé d'une façon fâcheuse à l'affaire. Un des voleurs, qu'on a pu arrêter, l'a presque dénoncé comme complice et je dois lancer contre lui un mandat d'amener après-demain, quand j'aurai étudié plus à fond le dossier.

Je continuai en lui racontant vos découvertes et je finis par les aveux d'Alfred.

— Je vous remercie, mon cher ami, de ces renseignements, m'a-t-il répondu ; toutefois vous avonerez comme moi qu'ils sont insuffisants pour que j'agisse. Si je n'avais pas autre chose à reprocher à ce Mauchet, j'aurais les mains liées par la loi ; mais, comme je vous le dis, ce jeune homme est sous le coup d'une autre accusation et c'est à ce titre que nous pouvons le poursuivre. Du reste, ne vous dérangez pas, continua M. Fornol, je vous tiendrai au courant.

— Vous voyez, Mademoiselle, que votre affaire marche rapidement. Pour l'activer encore et pour aider, à son insu, le juge d'instruction, ne croyez-vous pas qu'il serait bon que M. Robert, par un moyen quelconque, avertisse Mauchet de se trouver demain chez lui pour communication urgente ? Comme cela nous serons sûrs qu'il n'échappera pas au mandat d'amener.

— C'est chose facile, répondit Henriette, et je vais de ce pas chez M. Robert. A cette heure je suis presque certaine de le trouver à la maison.

V

LA CONTREMINE

Il s'y trouvait en effet. L'accueil qu'il fit à la jeune fille fut très empressé ; Henriette ne vit plus aucune trace d'indécision dans son regard ; la poignée de main qu'il lui donna était ferme et loyale : la jeune fille comprit qu'elle avait retrouvé l'oncle Robert d'autrefois, plein d'ardeur pour découvrir les coupables et pour sauver Rudœur.

Elle le mit donc rapidement au courant de ce que Crose lui avait dit la veille, des révélations d'Alfred à son maître, et de la visite de M. Lamard au juge d'instruction.

Quand elle rappela la parole de M. Fornol qu'un mandat d'amener devait être lancé le lendemain contre Mauchet, le policier eut un sursaut, vite réprimé.

Henriette finit en parlant du moyen imaginé par M. Lamard, qu'elle ne nomma point.

— Oui, vous avez raison, Mademoiselle, il faut que Mauchet soit arrêté ; une fois qu'on le tiendra sous les verrous il sera facile de fouiller dans sa vie et d'y découvrir bien des choses dont la constatation lui sera désagréable. Seulement je ne trouve pas votre moyen excellent.

— Pourquoi ?

— C'est facile à comprendre. Vous vous rappelez que j'ai déjà envoyé un billet secret à Mauchet, lui disant que Morval savait tout et lui donnant un faux rendez-vous rue Jeanne. J'ai bien fait porter aussitôt une lettre à la même adresse pour dire « Empêchement imprévu, écrirai ». Néanmoins un second billet écrit de la même main le mettrait plutôt en défiance.

— Mais vous pouvez imaginer un autre moyen ; par exemple, envoyer un billet avec des mots imprimés ou une écriture contrefaite disant qu'un ami a une communication urgente à lui faire demain au sujet de la dernière affaire, qu'il reste donc chez lui. Comme ces pareils, Mauchet a toujours quelque méfait sur la conscience et le billet portera.

Un coup de sonnette retentit : M. Robert se leva, quitta son cabinet, traversa le petit salon et ouvrit la porte qui donnait sur l'escalier.

— Ah ! c'est vous, Monsieur Malout ?

— Oui, Monsieur Robert, c'est une lettre très pressée.

— Merci.

Le concierge tourna le dos et commença à descendre l'escalier.

M. Robert revint à son cabinet : par mégarde, sans doute, il laissa la seconde porte ouverte.

— Vous me permettez, Mademoiselle, de prendre connaissance de cette lettre pressée ? dit-il très haut.

— Je vous en prie.

Mais Henriette fut très surprise. Au lieu de décacheter la lettre le policier jeta à la jeune fille un regard d'intelligence en mettant son doigt sur ses lèvres pour l'inviter au silence ; puis, sur la pointe des pieds, sans bruit, il se dirigea vers la porte d'entrée.

Henriette eut à peine le temps de remarquer deux ombres noires par dessous la porte : M. Robert ouvrait cette porte d'un mouvement brusque... et se trouvait nez à nez avec le concierge.

— Ah ! Monsieur Malout, lui dit-il sur un ton goguenard, vous avez encore une lettre à me remettre ?

— Pardon... je... je...

— J'allais descendre pour vous demander qui avait apporté celle de tout à l'heure. Comme toujours, vous prévenez mes désirs.

— C'est un... un...

— Un quoi ?

— Un commissionnaire.

— Bien ! merci, au revoir !

Cette fois le concierge, honteux et confus, alla directement à sa loge.

— Une bonne idée, vous voyez, Mademoiselle ! Je me méfiais de ce portier. J'ai prié Jacques de laisser un espace assez large entre le bas de la porte et le parquet ; de la sorte je vois si l'on écoute indiscrètement. A présent revenons à notre affaire !

M. Robert lut la lettre : presque aussitôt son visage exprima une colère contenue.

— Ceci vous concerne aussi, Mademoiselle, dit-il. Cette lettre est de Johnson, j'en mettrai la main au feu. Voici ce qu'elle contient : « Sachez, Monsieur Robert-Morval, que, si vous ne restez pas tranquille, il vous en coûtera. Moi, en particulier, j'en sais assez sur votre passé pour vous faire cruellement repentir. Je vous écris en clair, moi ! »

— Pourquoi dites-vous que le billet est de Johnson ?

— Pour deux raisons. La première, c'est le ton d'orgueil, de suffisance ; remarquez le commencement de la seconde phrase : *Moi, en particulier*, et la fin de la dernière : *moi*. Voici la seconde : vous vous le rappelez, c'est à Johnson que j'ai écrit un billet l'invitant à aller m'attendre rue Jeanne. Le drôle y est allé, s'est cassé le nez à une maison où je suis inconnu, et, malgré mon billet d'excuse, est reparti furieux contre le mauvais plaisant ; il fait allusion à mon billet écrit avec la grille lorsqu'il dit avec rage : « Je vous écris en clair, moi ». Ah ! continue M. Robert en s'animant progressivement, tu me menaces, John ! Attends un peu ! C'est sur toi que va retomber ma colère accumulée depuis plusieurs semaines ! Ma chère Henriette, soyez tranquille ! Nous n'avons pas à hésiter davantage ; il faut frapper le dernier coup, et ce ne sera pas long...

Il était 11 heures 1/2. Henriette alla déjeuner à sa modeste pension, boulevard de Sébastopol, puis rentra chez elle pour réfléchir à la situation et attendre les événements.

La journée du lendemain devait être décisive : ou Mauchet serait arrêté et la vérité éclaterait, ou il aurait le temps de s'échapper et, dans ce cas, peut-être que ces deux années d'efforts seraient perdues. Mais il ne pouvait échapper.

Tout à coup une idée se présenta à son esprit, qui le bouleversa.

Le lendemain, 28 novembre, était précisément le second anniversaire de la condamnation de son père !

Déjà deux ans il lui semblait que ces transes épouvantables, cette attente mortelle elle les avait souffertes la veille !...

Puis peu à peu la réflexion vint.

Non, elle n'avait pas perdu son temps pendant ces deux années. Il y avait beau coup de fait.

Finalement, au lieu de se troubler de cette coincidence, Henriette y vit le gage du succès.

(*A suivre.*)

MAX LAURENCE.

(*Droits de traduction et de reproduction réservés*).

LIVRES ET IMAGES, 5, rue Bayard, Paris, VIIe.